



Bundesamt für Verkehr BAV

23 mars 2010

Etat Rail 2030 : offre et projets

Matériel de référence état printemps 2010

Référence du dossier : 031.10/2010-03-19/306

Les apports de Rail 2030 et les ouvrages d'infrastructure nécessaires

Vue d'ensemble par région

Rail 2030 planifie la future offre de transport requise en la dotant d'une infrastructure ad hoc afin d'éliminer les goulets d'étranglement. La planification prennent en compte les mesures du fonds d'infrastructure (liste A) ainsi que celles prévue par le projet de développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB).

Les éléments présenté ci-après ne représente qu'une sélection des améliorations et des infrastructures proposées par Rail 2030, dans l'état de planification au printemps 2010. Les exemples d'amélioration s'ajoutent aux offres que ZEB permet déjà d'atteindre. La base de comparaison n'est pas l'offre actuelle.

Il est vraisemblable que des changements et des adaptations interviendront durant la suite de la planification, tant en ce qui concerne l'offre que les mesures d'infrastructure.

Cap sur Rail 2030

Rail 2030 augmentera la capacité sur l'axe est-ouest en apportant concrètement davantage de places assises grâce à des trains plus longs et à deux niveaux, au besoin grâce à des trains supplémentaires. La variante à 21 milliards de francs comporte en outre des adaptations du corridor nord-sud du Saint-Gothard aux exigences croissantes du fret à grand gabarit ainsi que des améliorations des transports publics régionaux (TP).



Référence du dossier : 031.10/2010-03-19/306

Marche à suivre

Dans le cadre de Rail 2030, l'ordre de priorité des offres de transport et des projets repose sur des travaux préparatoires considérables : des prévisions et des analyses de la demande ont déterminé la future offre de transport minimale. Une projection de l'état du réseau ferroviaire de 2030 a permis d'identifier les goulets d'étranglement. Pour les résorber, des variantes ont été développées et évaluées du point de vue du développement du réseau, des capacités en places assises offertes et des principes micro- et macroéconomiques. Les mesures priorisées doivent par ailleurs trouver place dans le cadre financier donné.

Suisse romande/Valais

Exemples d'améliorations de l'offre (variante à 21 milliards de CHF)

Genève – Lausanne	2 trains non-stop supplémentaires par heure dans chaque direction avec prolongement jusqu'en Valais. Engagement généralisé de trains à deux niveaux de 400 m de long, ce qui augmente sensiblement la capacité de places assises.
Lausanne – Bas-Valais	2 trains supplémentaires par heure avec desserte régionale.
Genève – Berne	Grâce à des compositions de trains de 400 m à deux niveaux accroissement de la capacité en places assises sur l'ensemble du tronçon Genève – Berne.
Lausanne – Viège	Grâce à des compositions de trains de 400 m à deux niveaux accroissement de la capacité en places assises sur le tronçon critique Genève – Lausanne – Bas-Valais.
Lausanne – Bienne	Améliorations du transport des marchandises (réduction du temps de parcours et des nuisances sonores).

Exemples de mesures infrastructurelles nécessaires (Liste non exhaustive)

- aménagements de la gare de Genève (entre autres quai supplémentaire)
- aménagements de la gare de Lausanne (prolongements des quais à 400 m, saut-de-mouton de Renens)
- aménagements du profil d'espace libre pour les rames à deux niveaux en Valais
- tunnel de Gléresse
- adaptations de tronçons de ligne entre Berne et Lausanne pour un temps de parcours inférieur à 60 minutes avec les trains à deux niveaux



Référence du dossier : 031.10/2010-03-19/306

Berne/Plateau/Suisse du nord-ouest

Exemples d'améliorations de l'offre (variante à 21 milliards de CHF)

Berne – Neuchâtel	cadence semi-horaire régulière entre Berne et Neuchâtel, trains supplémentaires entre Anet et Berne (transport régional)
Berne – Bienne	davantage de places assises grâce à des rames plus longues
Berne – Schwarzenburg	davantage de trains (Köniz – Berne)
Berne– Zurich	1 train supplémentaire par heure dans chaque direction
Région de Zurich	davantage de trains entre Zurich et Aarau, Baden et Dietikon
Basel – Liestal	densification à la cadence au quart d'heure entre Bâle et Liestal, trains supplémentaires du transport régional vers Gelterkinden (3 trains/heure)

Exemples des mesures infrastructurelles nécessaires (liste non exhaustive)

- différentes mesures dans la région de Berne (tronçons à double voie, prolongement de quais)
- désengorgement au Heitersberg avec des mesures d'accompagnement
- séparation des courants de trafic dans la région de Bâle Est

Suisse centrale/Suisse orientale/Zurich/Grisons

Exemples d'améliorations de l'offre (variante à 21 milliards de CHF)

Zurich – Zoug	2 trains supplémentaires, réduction du temps de parcours sur la section entre Zurich et Zoug
Zurich – Winterthour	2 trains supplémentaires (passant par Wallisellen et non par l'aéroport de Zurich), continuation d'un train supplémentaire vers Frauenfeld et vers St-Gall
Zurich– Suisse orientale	plus de places assises grâce à de plus longs trains à deux niveaux



Référence du dossier : 031.10/2010-03-19/306

Exemples de mesures infrastructurelles nécessaires (liste non exhaustive)

- tunnel de base II du Zimmerberg
- désengorgement de Zurich – Winterthur par l'aménagement du tronçon existant
- mesures d'adaptation aux rames longues (prolongement des quais)

Corridor nord-sud/Tessin

Exemples d'améliorations de l'offre (variante à 21 milliards de CHF)

Corridor nord-sud	agrandissement du profil d'espace libre pour obtenir 4 m de hauteur aux angles sur les tronçons d'accès au tunnel de base du Saint-Gothard
Tessin – Zurich	réduction du temps de parcours, 2 trains voyageurs rapides par heure
Locarno – Lugano	1 train supplémentaire par heure dans chaque direction

Exemples de mesures infrastructurelles nécessaires (liste non exhaustive)

- tunnel de base II du Zimmerberg
- investissements dans la région du lac de Zoug/Arth-Goldau
- aménagements du profil d'espace libre sur les tronçons d'accès au tunnel de base du Saint-Gothard

section à double voie de Contone à Tenero

Contact/précisions :

Office fédéral des transports (OFT), Information, 031 322 36 43

CFF service de presse, 051 220 41 11